

ASSURANCE VOYAGE GROUPES



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Groupes » n°5728)



VOS GARANTIES

- OPTION N°
 Rachat de l'exclusion "engins motorisés"
 Option Garantie des prix
 Option Fermeture d'aéroport
 Rachat de franchise motoneige
 Option Protection Sanitaire / 20



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER

Service Gestion Clients
TSA 52216 – 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5728**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre conseiller voyages et bénéficiez des avantages de « <https://monespace.assurever.com> »

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Accès directement disponible en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	OPTIONS N°	Annulation			Annulation Bagages		Annulation Assistance		Multirisque et Complémentaire				Assistance	
		1	3	4	5	7	9	11	13	15	16	17	19	20
ANNULATION DE VOYAGE														
• Annulation de voyage → Franchise														
• Décès, Accident, Maladie grave (rechutes et aggravations exclues)					Dommages aux locaux privés / pro									
• Décès, Accident, Maladie grave (y compris les rechutes et aggravations)					Licencinement économique									
• Suites de vaccination					Grossesses									
• Obtention d'emploi					Maladies psychiques avec hospi > 4j									
• Mutation					Refus de visa									
• Suppression des congés payés					Vol dans les locaux privés / pro									
					Convocations administratives									
					Vol de papiers d'identité									
BAGAGES														
• Vol, perte, destruction des bagages					• 762 € / personne									
• Vol, perte, destruction des bagages					• 1 524 € / personne									
ASSISTANCE RAPATRIEMENT														
• Transport / Rapatriement					Frais réels									
• Rapatriement du corps					• Frais réels									
• Frais funéraires					• 762 €									
• Retour anticipé					Billet retour									
• Frais de recherche et de secours					• 762 € / personne et 7 622 € / événement									
• Avance de caution pénale à l'étranger					• 7 622 €									
• Prolongation de séjour					• 46 € / jour (maxi. 10 jours)									
• Retour des accompagnants					Billet retour									
• Frais médicaux à l'étranger					• Franchise de 30 € / dossier									
• Europe occidentale et bassin méd.					• 30 490 €									
• Reste du monde					• 76 225 €									
• Soins dentaires d'urgence					• 229 €									
EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX														
• Europe occidentale et bassin méd.					• 75 000 € (franchise de 30 € / dossier)									
• Reste du monde					• 150 000 € (franchise de 30 € / dossier)									
RACHAT DE L'EXCLUSION "Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)"														
INTERRUPTION DE VOYAGE														
• Prestations terrestres non utilisées					• 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement									
• Voyage de compensation					• Avoir du prix du voyage initial									
RESPONSABILITE CIVILE														
• Responsabilité civile vie privée					• 1 000 000 €/sinistre (franchise 76 €/pers.)									
INDIVIDUELLE ACCIDENT														
• Capital décès ou infirmité permanente					• 3 049 € / personne et 152 449 € / événement.									
GARANTIE DES PRIX														
• Housse du carburant, des taxes aéroportuaires, portuaires et variation du cours des devises					• 8% du prix du voyage avec un maxi de 150 € / pers en LC et de 75 € / pers en MC 4 500 € / événement									
→ Seuil de déclenchement					• 40 € / pers									
FERMETURE D'AEROPORT														
• Frais de prolongation de séjour					• 80€ / jour / pers (max 5 nuits) franchise 1j									
RACHAT DE FRANCHISE MOTONEIGE														
• Prise en charge de la franchise					• 1 500 € / location									
• Frais de remorquage					• 300 € / location									
PROTECTION SANITAIRE														
• Annulation pour maladie grave suite épidémie et absence vaccination					• 7 623 € / pers et 38 112 € / événement Franchise de 10% ou 20% avec un minimum de 15 € / personne selon option choisie									
• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température														
• Frais médicaux suite maladie pour épidémie ou pandémie					• Europe occidentale et bassin méd. 30 490 € - Reste du monde 76 225 €									
• Frais hôteliers suite quarantaine					• 150 € / nuit (maximum 14 nuits)									

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option